

Note d'information fédérale Février 2021 – n°300

1. Tests Nationaux

En raison de la crise sanitaire et en application des mesures gouvernementales, la FFA, lors de la réunion du CD du 15 janvier 2021, a pris la décision d'annuler les championnats de France en bateaux courts 2021.

Jusqu'à nouvel ordre, les compétitions ouvertes à tous les licenciés ne sont pas autorisées.

En conséquence, la Direction Technique Nationale organisera du 12 au 14 mars prochains, des tests nationaux en remplacement des championnats de France en bateaux courts sur le bassin des Dagueys, avec le concours de la Ville de Libourne et du Club Nautique de Libourne au bénéfice des sportifs (ves) des catégories senior, TC et PL, A et U23 hommes et femmes.

L'objectif de ces tests nationaux est double.

- Établir une hiérarchie entre les rameurs ou rameuses des groupes de préparation Olympique selon leur spécialité afin de pouvoir ajuster, après le championnat d'Europe et si nécessaire, comme il est indiqué dans l'avenant N°1 des règles de sélection pour 2021, la composition des équipages A en perspective de la régates de qualification olympique et/ou des Jeux Olympiques.
- Constituer le collectif national U23 et le collectif non olympique dans la perspective de préparation de la saison internationale.

Ces épreuves ne seront pas ouvertes à tous.

Seuls les sportifs (ves) inscrits sur une des listes ministérielles de sportifs (ves) (Elite, senior, relève, collectifs nationaux, espoir) ou étant reconnus comme relevant du « Programme de Performance Fédéral » (PPF) bénéficient de mesures dérogatoires pour garantir leur préparation et autoriser leur participation à des épreuves et stages dans la perspective d'intégrer ou être confirmé dans un collectif national ou une des structures du PPF, Pôle France ou Pôle Espoir, en 2021.

La participation à ces tests nationaux sera nécessairement limitée aux catégories de sportifs cités précédemment dont la majorité sera convoquée par la fédération (voir liste jointe). Seul un nombre restreint de sportifs (ves) en liste ministérielle ou sur liste PPF pourra être invité à participer en fonction des résultats obtenus lors des épreuves du chemin de sélection 20/21, et/ou leur niveau de performance connu. Toute demande de participation devra être adressée par le club au chef de secteur concerné

(Femme : christine.gosse@ffaviron.fr
Homme : samuel.barathay@ffaviron.fr)
avec copie à la FFA (carinne.birabent@ffaviron.fr)
avant le 26 février 2021.

Programme prévisionnel des épreuves :

- Vendredi 12 mars au matin ; parcours 2000m contre la montre hommes et femmes,
- Vendredi 12 mars après-midi, séries en ligne
- Samedi 13 mars matin ; ½ finale A/B ou repêchage et FC
- Dimanche matin ; finales A et B hommes et femmes

Le nombre maximum d'équipages retenus après les parcours contre la montre sera différent selon les épreuves inscrites au programme :

- | | |
|---------------|---------------|
| - SF1x : 24 | - SH1x : 24 |
| - SF2- : 12 | - SH2- : 18 |
| - SF1xPL : 18 | - SH1xPL : 18 |

Les rameurs(ses) poids léger :

Une pesée des rameurs (ses) sera organisée sur le site de compétition, dans le respect de la réglementation fédérale :

- Femmes : 59 kg maximum,
- Hommes : 72,5 kg maximum

Organisation :

L'organisation des courses, le chronométrage et la sécurité seront assurés par la DTN avec le concours du club.

L'hébergement et la restauration seront organisés par la DTN pour tous les sportifs (ves) convoqués. Il ne sera proposé aucun service en ce domaine ni aux sportifs(ves) invités ni à leur encadrement.

Les rameurs et rameuses **convoqué(e)s** qui ne souhaitent pas être hébergés devront en informer les chefs de secteur avant le 18 février.

Dans ce cas, les frais d'hébergement ne seront pas pris en charge par la FFA. Toutefois, un système de restauration pourra leur être proposé et pris en charge par la Fédération si l'athlète concerné en fait la demande par écrit au chef de secteur avant le 18 février.

Un système de restauration sur place pourra être proposé aux sportifs invités et à leur encadrement sur demande avant le 22 février 14h auprès de M. Michel LATOUR, (tél : 06 87 61 93 03 – latourtraiteur64@yahoo.fr) au tarif de : 9€ le petit déjeuner, 14,50€ déjeuner ou diner.

Médical :

La participation aux tests nationaux est conditionnée par le respect d'un protocole sanitaire strict, comportant d'une part, une **restriction maximale des contacts sociaux à partir du 3 mars** (auto-confinement) et d'autre part, la réalisation d'un test **PCR négatif entre le 8 et le 10 mars 2021**.

Ce protocole sanitaire s'applique à tous les rameurs participant, mais également à toutes personnes présentes sur site (encadrement, entraîneurs...).

Toute personne qui présente des symptômes ou qui est cas contact, à partir du 22 février, doit en informer le médecin référent, Frédéric Maton (frederic.maton@ffaviron.fr).

Les gestes barrières (port du masque, gel hydro alcoolique, limitation des contacts...) s'appliqueront pendant toute la durée des tests nationaux.

Pour information :

Le collectif para-aviron sera convié à effectuer des parcours chronométrés en équipage le samedi et le dimanche en fin de programme des courses.

Une épreuve spécifique sera organisée du 30 avril au 2 mai, à Libourne afin de constituer le collectif de préparation du championnat d'Europe junior. Les détails de cette organisation vous seront communiqués ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en France.